

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Candidature du Département à l'Appel à projets Fonds vert - Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses 2026.

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert (circulaire en annexe), soutient les collectivités locales et leurs partenaires publics ou privés dans leurs investissements, au service de la transition écologique à l'échelle locale.

Dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie et afin de réduire l'impact environnemental des déplacements du quotidien dans les zones peu et moyennement denses, le Fonds vert permet de soutenir tous les territoires éligibles, pour qu'ils se dotent ou consolident la mise en place d'une stratégie de mobilité et d'un bouquet de services de mobilité adaptés aux besoins de la population de leur territoire, en faveur d'une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Afin de poursuivre la dynamique engagée par le plan Vélo avec l'appel à projets Mobilités Actives de 2019 à 2023, le plan France relance vélo Hauts-de-France en 2022, le Fonds vert est reconduit en 2026, avec une enveloppe de 837 millions d'euros.

Au travers de son Axe 3 « Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses », il propose un soutien au développement des mobilités durables en zones rurales et moyennement denses et vise à accompagner les collectivités territoriales et leurs regroupements dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire. C'est l'essence même de la politique cyclable portée par le Département du Nord depuis 2018, à la fois initiateur et cofinanceur de projets en accompagnement des communes et regroupements de communes sur notre territoire.

Les Départements pouvant bénéficier de ce soutien au titre des aménagements cyclables réalisés sur la voirie départementale sous forme d'une éventuelle subvention, quatre projets, situés sur des communes appartenant à des territoires en densité rurale, voir densité intermédiaire et répondant aux critères d'éligibilité à savoir un engagement d'ici fin 2026 et une durée de réalisation de 3 ans maximum, ont été identifiés. Le taux de financement des projets éligibles peut atteindre 50 % (25 % étant la cible du programme) maximum de l'assiette éligible hors taxes (frais d'études externes, maîtrise d'ouvrage, acquisitions foncières sous certaines conditions et travaux d'investissement). L'exécution du projet ne doit pas avoir commencé avant le dépôt du dossier de demande sur la plateforme Démarche numérique.

PROJETS PROPOSÉS AU TITRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT – MOBILITÉS DURABLES EN TERRITOIRES RURAUX ET MOYENNEMENT DENSES » 2026

1. RD 93 - Liaison Camphin-en-Pévèle – Wannehain

Le projet consiste en la réalisation de pistes unidirectionnelles bilatérales entre Camphin-en-Pévèle et Wannehain afin de sécuriser les déplacements utilitaires du quotidien. Cet itinéraire fait également

partie intégrante de la Véloroute du Paris Roubaix, tel que défini au titre du schéma cyclable départemental.

Le montant des travaux relatifs à cette opération est estimé à 492 000 € HT, financés de la manière suivante :

- participation départementale : 50 % des travaux et 100 % des études,
- bloc communal (Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) et/ou communes) : 50 % des travaux.

Dans le cadre de l'appel de Fonds vert, la subvention pourrait s'élever à minima à 25 % du montant HT des travaux éligibles, soit 123 000 €.

2. RD 934 - Saultain – Marly

Le projet consiste en l'aménagement d'une piste bidirectionnelle entre les communes de Saultain et Marly. Cette portion de maillage territorial, comme définie au titre du schéma cyclable, aura pour vocation de sécuriser les déplacements utilitaires entre Saultain et Marly.

Le montant des travaux relatifs à cette opération est estimé à 337 500 € HT, financés de la manière suivante :

- participation départementale : 50 % des travaux et 100 % des études,
- Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) : 50 % des travaux.

Dans le cadre de l'appel de Fonds vert, la subvention pourrait s'élever à minima à 25 % du montant HT des travaux éligibles, soit 84 375 €.

3. RD 405 - Feignies – Neuf Mesnil – Haumont

Le projet consiste en l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre les communes de Feignies, Neuf Mesnil et Haumont. Destiné à sécuriser les déplacements du quotidien depuis la zone d'activités de Feignies vers Neuf Mesnil et Haumont, cet itinéraire assurera également un rabattement vers la véloroute européenne 3 « véloroute de la Sambre ».

Le montant des travaux relatifs à cette opération est estimé à 1 650 000 € HT, financés de la manière suivante :

- participation départementale : 50 % du montant des travaux et 100 % des études,
- communes de Feignies, Neuf-Mesnil et Hautmont : 50 % du montant des travaux, au prorata du linéaire aménagé sur chaque commune.

Dans le cadre de l'appel de Fonds vert, la subvention pourrait s'élever à minima à 25 % du montant HT des travaux éligibles, soit 412 500 €.

4. RD 325 Lambres-lez-Douai

Le projet consiste en la création d'un itinéraire cyclable reliant le centre de Lambres-lez-Douai à la zone d'activités et de commerces Les Epis à Sin-le-Noble via la RD 325. Cette liaison, initialement à vocation de mobilité quotidienne, permettra également d'offrir une potentialité touristique, en se raccordant avec l'aménagement réalisé par Douaisis Agglomération sur le chemin de halage, le long de la Scarpe.

Le montant des travaux relatifs à cette opération est estimé à 2 100 000 € HT, financés de la manière suivante :

- participation départementale : 50 % des travaux et 100 % des études,

- bloc communal (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) / Douaisis Agglomération /Commune) : 50 % des travaux.

Dans le cadre de l'appel de Fonds vert, la subvention pourrait s'élever à minima à 25% du montant HT des travaux éligibles, soit 525 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter, auprès de l'État, au titre du dispositif « Fonds vert – Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses » 2026, des subventions pour les quatre projets décrits dans le présent rapport et à signer tous les actes et documents nécessaires au dépôt et à l'instruction des demandes, ainsi qu'à l'obtention des subventions pour :
 - la réalisation de pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales sur la RD 93, entre Camphin-en-Pévèle et Wannehain, pour un montant estimatif de travaux de 492 000 € HT ;
 - l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 934, entre Saultain et Marly, pour un montant estimatif de travaux de 337 500 € HT ;
 - l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 405, entre Feignies, Neuf-Mesnil et Hautmont, pour un montant estimatif de travaux de 1 650 000 € HT ;
 - la création d'un itinéraire cyclable sur la RD 325, reliant le centre de Lambres-lez-Douai à la zone d'activités et de commerces Les Épis à Sin-le-Noble et assurant une connexion avec les bords de la Scarpe, pour un montant estimatif de travaux de 2 100 000 € HT.

Sébastien SEGUIN
Vice-Président